



S.I.V.U. «de la Petite Enfance»
* Clisson * Gorges * Gétigné * Saint-Lumine-de-Clisson *

COMITE SYNDICAL DU 07 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **SEPT MARS** à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à Clisson, en séance publique, sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu, Présidente.

Étaient présentes :

CLISSON : Mmc Véronique Jousset, Mmc Alexia Pirois,
GÉTIGNÉ : Mmc Bénédicte Loiret, Mmc Morgane Barbier,
GORGES : Mmc Séverine Protois-Menu,
SAINT-LUMINE : Mmc Valérie Dran.

Absentes excusées :

GORGES : Mmc Sonia Petit (procuration à Mmc Séverine Protois-Menu),
SAINT LUMINE : Mmc Céleste Morisseau (procuration à Mmc Valérie Dran).

Assistaient également :

Mmc Amandine Le Borgne, Directrice Générale Adjointe de la ville de Clisson,
Mmc Christine Landreau, Directrice de la Crèche intercommunale.

Secrétaire de séance : Madame Morgane Barbier.

Date de convocation : 01^{er} mars 2022

Présentes :	6	Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes, le <u>31 MARS 2022</u> Et affichée le <u>31 MARS 2022</u>
Excusées :	2	
Absentes :	0	
Votants :	8	
En exercice :	8	

DELIBERATION N° 22.03.01

AFFAIRES FINANCIERES

▫ **Débat sur les Orientations générales du Budget 2022**

Madame la Présidente rappelle que,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié, dès lors qu'une commune de plus de 3 500 habitants adhère au Syndicat, un débat a lieu au Comité Syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Débat d'Orientations Budgétaires précède le vote du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 (incluant la reprise des résultats 2021).

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'orientations budgétaires ci-joint en annexe,

et en avoir délibéré,

le Comité syndical, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du Rapport relatif aux Orientations Budgétaires,

PREND ACTE de la tenue du Débat relatif aux Orientations Budgétaires,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Séverine Protois-Menu
Présidente



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat sur les Orientations générales du Budget 2022

Date de transmission de l'acte : 31/03/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 31/03/2022

Numéro de l'acte : DEL-220301 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-254402787-20220307-DEL-220301-DE

Date de décision : 07/03/2022

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Débat d'orientation budgétaire (DOB)